

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Procurations : 3
Votants : 22

N° 2022 4 13

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 8 JUILLET à 17 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 1^{ER} juillet 2022

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR et TOURAILLES.

Mmes, BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL, SALOMÉ, SANEGRE et THIOUX.

A donné pouvoir :

Mme BRIQUET-BOISSIÈRE à M. MARETTE

M. DELGENES à M. LABEUR

M. ZAMBONI à Mme PONS

Absents excusés :

Mmes DARBAS, PITORRE, ROOU et Mrs. FONTA et PORTES.

Secrétaire de séance : Clotilde THIOUX

OBJET : VOLET CULTUREL : MUSÉE DE L'HÔTEL ARDOUIN : convention de mise en œuvre d'un programme évènementiel pour l'année 2022

Vu la proposition du Conservateur Départemental de l'Ariège visant à renouveler pour l'année 2022 notre partenariat avec le Conseil départemental de l'Ariège pour la programmation d'évènements culturels au musée de Mazères ;

Afin de dynamiser la fréquentation du site des animations seront conduites par plusieurs intervenants pour un coût total de 5583.70 € TTC pour l'année 2022. En contrepartie, la commune participera indirectement, par l'amélioration de la signalétique du musée, valorisant ainsi le musée.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

➤ **approuve** la mise en œuvre d'un programme évènementiel pour l'année 2022 avec le Conseil Départemental de l'Ariège, et les conditions financières indirectes de celui-ci,

➤ **et autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence l'un de ses adjoints, à signer la convention annexée à la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT

Pour copie conforme - au registre sont les signatures

MAZERES, le 11 juillet 2022

LE MAIRE,

Louis MARETTE


